

seraient pas autrement organisés et composés, s'ils avaient pour premier but de ruiner les santés, les intelligences, les consciences, la famille, la société, l'Église. Sans doute, on procède par degrés dans ce travail destructeur, mais on y procède sûrement et persévéramment.

Les hommes d'Église avertissent, insistent, déplorent ; ils voudraient conjurer le danger. Mais on les laisse seuls s'opposer au fléau. On se dit : il n'y a là qu'une affaire de conscience, où il ne faut pas gêner la liberté ; que les prêtres y voient. Encore un peu et l'on dirait : oh ! il n'y a là de périls que pour les âmes, pour l'innocence ; que ceux qui en souffrent n'y aillent pas ; mais que ceux qui en jouissent puissent y aller à leur gré. Et on laisse faire le mal et se répandre le fléau.

Une autorité devrait au moins ici se réveiller pour prendre conscience de ses devoirs et d'elle-même, pour s'unir aux efforts de l'Église et enrayer les ravages grandissants : c'est celle de la famille.

Cette autorité, pour se faire respecter et sauver la famille et les enfants, devrait commencer par s'imposer à elle-même ce qu'elle devra ensuite prescrire à ceux auxquels elle commande. On voit des parents fréquenter les vues animées, on en voit qui y conduisent leurs enfants ; on voit ainsi des familles se priver de l'utile honnête et même du nécessaire pour satisfaire cette passion affolante d'assister aux vues, de s'y énerver, de s'y détraquer les sens et l'imagination, de s'y dégrader moralement.

Une fois qu'ils auront donné l'exemple à leurs enfants, les parents devront faire acte d'autorité pour sauver ceux dont Dieu leur a donné la garde et dont il leur demandera un compte rigoureux. Tout autant que les prêtres et même avant ceux-ci, les parents ont le devoir de mettre leurs enfants en garde contre le fléau du théâtre et de les en préserver, coûte que coûte. Il y va de leur bonheur à eux et de leur salut, de l'honneur et de la prospérité de leur famille, autant que du salut, du bonheur et de la prospérité de leurs enfants.

J.-A. D.

POUR « L'ŒUVRE DE LA PRESSE CATHOLIQUE »

Dimanche prochain, on fera une collecte, dans toutes les églises et chapelles de l'archidiocèse, en faveur de l'*Oeuvre de la Presse Catholique*.

Ce fut, on s'en souvient, le 31 mars 1907 que furent établies, par mandement de Sa Grandeur Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, cette *Oeuvre* et cette quête diocésaine.

L'*Oeuvre de la Presse Catholique* avait pour mission de réaliser la fondation d'un journal quotidien « hautement et exclusivement